

PRE-COMPTES RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 03 du lundi 3 décembre 2018

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h20.

Les participants sont au nombre de 21 personnes dont 20 votants.

Les deux proviseurs-adjoints siègeront au conseil d'administration mais avec une seule voix délibérative.

Madame Vaissière ouvre la séance et excuse les absents.

Arrivée de Mme Devernier à 18h23 ayant une voix délibérative, soit 21 votants.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Vaissière propose Monsieur DELUCE et Madame SIBONI, parents élus PEEP qui acceptent. Madame Vaissière les en remercie.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	21						21	

2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 01 du mardi 2 octobre 2018 et de la séance n°02 du 6 novembre 2018 (en pièces jointes).

La FCPE demande où est la pièce jointe indiqué en page 6 (rapport d'activité ») du PV du 2 octobre. Mme Vaissière indique que ce rapport n'a été envoyé qu'aux enseignants et le texte définitif sera adressé aux membres du CA.

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	21						21	

Monsieur Marais, élu parents FCPE demande une correction de nom en page 5 du PV du 6 novembre, remplacer le nom « Maret » par « Marais ». La correction est notée.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	21						21	

3. Adoption de l'ordre du jour

I - Ouverture de séance :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation des procès-verbaux des séances n° 01 et 02 des mardi 2 octobre et 6 novembre 2028 ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;

II - Affaires relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative

III - Affaires juridiques et financières

1. Budget 2019 (voir pièce jointe) ;
- 1bis DBN ;
2. Contrats maintenance ;
3. Convention groupement achats 2020/2021 ;
4. Dons aux associations ;
5. Convention BIA ;
6. Convention BCE ;
7. Convention Rubik's'Cube à l'association Speedcubing

IV – Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Madame Vaissière indique que lors du dernier CA, on avait commencé par les questions diverses qui ont pris beaucoup de temps, à l'avenir ces questions seront traitées en fin de CA. :

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	21						21	

II - AFFAIRES RELATIVES AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATIVE

Sans objet.

III - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

1. Budget 2019 (voir pièce jointe)

Mme Vaissière signale que la subvention régionale est en diminution de 5%, comme dans tous les lycées de la région.

Elle remercie Mme Largeron pour son travail et lui laisse la parole pour l'examen du budget.

- a) L'effectif a diminué de 5,1% par rapport à la rentrée 2017, notamment en raison de la fermeture des classes de BTS et en raison d'une diminution des classes préparatoires ;
- b) S'agissant de la subvention Région, toute comparaison est difficile car les critères évoluent et ne sont pas objectifs ;
Le FRI 2018 n'est pas encore connu, il s'élève à 5M€ pour tous les lycées de la région.
- c) Les tarifs d'hébergement ont déjà été votés lors du précédent CA.

Arrivée de Mme COSSON, élue de la région, à 19h05 – Le nombre de voix passe à 22.

- d) Activités Pédagogiques. Les divers postes et propositions du chef d'établissement sont examinés et expliqués par Mme Largeron, les points spécifiques suivants sont notés :
 - Pour l'enseignement tertiaire, la subvention Région diminue compte tenu de la fermeture des classes de BTS ;
 - Les droits de reprographie ne seront pas suffisants ;
 - Un montant de 18K€ est prévu pour les équipements de l'option Cinéma et Audiovisuel, on ne sait pas encore si le lycée aura cette option à la rentrée 2019 ;
Projets Ecoresponsables : le lycée est labélisé écoresponsable, des actions sont faites à ce titre. Ce dispositif n'est pas pris en charge par la Région qui ne verse aucune aide, sauf s'il existe des projets pédagogiques (classes de développement durables) qui pourraient permettre des aides.
- e) Vie de l'Elève :
 - Augmentation significative du Fonds Social lycéen et collégien.
- f) ALO
 - Le responsable de l'entretien a la capacité (l'équipe est au complet à présent) et la volonté de faire davantage de travaux en interne avec son service et de moins recourir à des sociétés, d'où la légère baisse ;
 - Petite maintenance immobilière : affectation pour l'internat, le gymnase (création de sanitaires Filles, de douches) et l'isolation phonique de certains logements ;
 - Viabilisation : reconduction par rapport à l'an dernier du budget avec une répartition différente baisse notable de l'électricité pour tenir compte d'une meilleure gestion. A noter qu'un nouveau contrat de fourniture d'électricité via le groupement de commandes de l'UGAP prend effet au 01/09/19. Pour le gaz, l'impact du changement des fenêtres devrait faire diminuer ce poste mais pas de chiffre connu à ce jour.

g) Opération en capital : le FRI, encore inconnu a été estimé à 10 000€.

Le budget total s'élève à

- 1 436 607,54 € pour les ouvertures de crédits
- et 1 431 607, 54 € pour les prévisions de recettes
- soit un écart de 5 000 € pour les amortissements (et non une perte).

Les élus SNES remercient Mme Largeron pour l'exposé très clair sur ce budget mais indiquent qu'ils ne peuvent voter pour car la subvention a diminué de 5% et le FRI est inconnu à ce jour. Ils s'abstiendront afin d'envoyer un signal fort à la Région, notamment pour obtenir les critères d'attribution. Ils apprécient que le budget de l'AP ne diminue pas malgré la baisse de la subvention de 5%.

Mme Cosson indique avoir reçu un courrier avec des critères mais la Région ne connaissait pas les effectifs en octobre lors du vote car ils n'avaient pas été transmis par le rectorat.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	22					5	17	

Délégation donnée à Mme Vaissière :

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	22						22	

1bis DBM

Mme Largeron explique qu'en 2006, le Lycée avait réalisé, sur décision de son Conseil d'Administration, un placement budgétaire sur 10 ans. Le retour de ce placement dans la trésorerie du lycée a été effectif en 2016, mais n'a pas été intégré au compte financier définitif de 2016, sur demande de la nouvelle agent comptable du lycée Ampère.

Pour régulariser la situation sur 2018, il convient de procéder aujourd'hui à une DBM.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
6	22						22	

2. Contrats maintenance

Contrat CPS : pour la maintenance de la restauration en préventif. Le précédent prestataire ne donnait pas satisfaction d'où le changement proposé avec un contrat d'un an renouvelable 3 fois.

L'ancien contrat intégrait 10 h de MO avec 5h de déplacement pour 1900€, tout complément étant facturé.

Le nouveau n'inclut pas d'h pour la MO et les déplacements pour un montant de 1400€.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
7	22						22	

3. Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achats des établissements scolaires du Rhône pour l'achat des denrées alimentaires sur la période 2020/2021

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	22						22	

4. Dons aux Associations

- Association sportive pour bouler les budgets Parapente : 100€

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	22						22	

- St Just Services pour les classes préparatoires : 300€

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
10	22						22	

5. Convention BIA

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
11	22						22	

6. Convention BCE

Pour les concours des classes préparatoires, le lycée loue des salles - Reconduction du partenariat avec la CCI Paris-Ile-de-France (29/04 au 10/05).

Les élus SNES indiquent que certaines semaines il n'y a plus de salles disponibles pour les DS.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
12	22					5	16	1

7. Convention Rubik's cup

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
13	22						22	

LA SEANCE EST CLOSE à :

Les secrétaires de séance

La proviseure

SIGNE

SIGNE

Danièle SIBONI
Laurent DELUCE

Hélène VAISSIERE

LYCEE PUBLIC DE SAINT JUST – LYON 5ÈME

Bilan annuel 2017 – 2018

Voté en séance du conseil d'administration du mardi 2 octobre 2018

Cette année scolaire est la quatrième de madame Vaissière, proviseure du lycée de Saint Just depuis 2014 et a été marquée par le fait que monsieur Richez, proviseur-adjoint, a été sollicité par notre Institution pour exercer un intérim de direction au collège Jean Macé à Villeurbanne toute l'année scolaire. Sur son poste, a été nommé un « faisant fonction », M. Le Bouter qui a donné entière satisfaction. Cette année fut très riche, extrêmement dense du point de vue des actions et projets menés et s'est clôturée de manière très honorable par des résultats globaux au baccalauréat et concours significativement très satisfaisants.

I. Les axes du contrat d'objectifs 2017 – 2021 - Rappel

Le contrat d'objectif tripartite, entièrement remanié en 16-17 a été le fil conducteur des actions menées au cours de cette année.

Rappel des axes :

1 – Accueillir les élèves dans leur diversité

1.1 - Promouvoir le lycée comme établissement de secteur ;

1.2 – Développer la mixité sociale dans toutes les filières et intensifier le degré d'appartenance au lycée de tous nos élèves, dès la classe de seconde

1.3 - Prendre en compte les compétences, les potentiels mais aussi les difficultés de chaque élève dans son individualité ; les accompagner individuellement et collectivement selon leurs besoins qui devront être identifiés le plus tôt possible.

Indicateurs : augmenter la proportion du nombre d'élèves issus des collèges publics et privés du secteur ; consolider les places de « l'internat de la réussite ».

2 - Consolider la performance scolaire et d'orientation post-bac

2.1 – Elever l'ambition de tous les jeunes dès la classe de seconde, fluidifier les parcours choisis, améliorer l'orientation des filles vers les filières scientifiques ;

2.2 – Augmenter les taux globaux de réussite au baccalauréat, notamment en ST MG ;

2.3 – Développer les relations avec les universités et les formations post bac pour mieux orienter les élèves en leur donnant toutes les clés de la réussite après le lycée.

Indicateurs : augmenter le taux d'orientation des filles en 1ère S, améliorer le taux de réussite au bac STMG, concernant les taux d'orientation post-bac, les mettre en cohérence avec la poursuite envisagée

3 – Accompagner chaque parcours

3.1 – Exigence et bienveillance : des valeurs qui se conjuguent ensemble pour permettre à l'élève d'élever son ambition ; une évaluation positive par les compétences et favorisant la confiance dans le potentiel de chaque élève ;

3.2 – Lutter contre l'absentéisme, le décrochage, la démotivation face aux défis de la formation et de la poursuite scolaire ;

3.3 – Prendre en charge le bien être, la santé de chaque élève, favoriser et valoriser les actions citoyennes et d'entrepreneuriat de projets conduits par les élèves.

Indicateurs : concernant le taux d'orientation post-seconde, améliorer le taux de passage en 1ère générale, technologique et professionnelle ; entre la 1ère et la terminale STMG, améliorer la fluidité des élèves ; faire participer plus d'élèves à des projets pédagogiques innovants et échanges scolaires en intégrant les élèves de STMG ; améliorer le taux d'adhésion des élèves à la Maison des lycéens, et aux élections citoyennes du CVL.

II. Résultats des actions pédagogiques et éducatives mises en œuvre cette année, en lien avec les axes du contrat d'objectifs

Rappel de la structure en 2017 - 2018

- 12 divisions de Seconde ;
- 11 divisions de Premières Générales et 2 divisions de Premières Technologiques ;
- 11 divisions de Terminales Générales et 2 divisions de Terminales Technologiques ;
- 2 divisions de BTS (Assistant Manager) ;
- 5 divisions de CPGE (de commerce, voie E et voie S – B/L - HK).

Soit à la rentrée 2017, 1555 élèves, effectif en légère augmentation par rapport à l'année précédente, lié à l'ouverture de l'hypokhâgne BL et à la saturation des classes dans chaque division (effectif à 36 élèves).

La liaison collèges / lycée

Elle a été dynamisée depuis quelques années. Le lycée est bien identifié sur son secteur et les parents des collèges du bassin de formation ont confiance dans leur établissement de référence. **Plusieurs actions ont été menées, notamment avec les collèges pour améliorer la liaison** : réunions de contacts, travail pédagogique, mise en relation des enseignants collèges/lycée, sans oublier la vie scolaire. Des liens entre les enseignants des différentes structures du bassin sont à intensifier et sont nécessaires ; en effet, améliorer la **fluidité des parcours** est un enjeu qui ne trouvera du sens qu'à travers une meilleure connaissance interpersonnelle des acteurs de « terrain » et de la prise en compte des pratiques de chacun. Il est à rappeler que **des points de progrès existent encore** sur ce plan, à travers une liaison « collèges-lycée » qui prend son sens notamment dans des actions à caractère pédagogique et éducatif. Ces liens permettront, sans doute, de travailler sur la problématique de l'évaluation des élèves, sujet qui a été un point fort de discussion lors des relations avec les fédérations de parents.

Sur le plan pédagogique et éducatif

Les actions pédagogiques ont été nombreuses et très diversifiées (projets Région) ainsi que les voyages et sorties toujours en nombre très important (USA, Finlande, Italie, Allemagne, et en France : Paris, notamment, ... et très nombreuses sorties culturelles : théâtre, maison de la danse, opéra, etc.). **Une attention particulière a été portée sur la participation des élèves boursiers.** En parallèle des voyages linguistiques, les programmes de mobilité européenne individuelle se développent avec Picasso Mob – Espagne (8 échanges), Transalp – Italie - (7 échanges) et Votaire/Sauzay – Allemagne - (3 échanges).

Pour les élèves en difficulté, un dispositif de type « SOS matières » a été proposé aux volontaires. Mise en place pour la 3^{ème} année consécutive, à partir d'octobre, sur l'heure dite « bleue », mardi de 12 h à 13 h, cette action a trouvé un écho positif mais mérite d'être intensifiée, notamment pour **le français et les maths**, matières où « en moyenne » les élèves rencontrent le plus de lacunes. Il est d'ailleurs préconisé dans le cadre de la réforme des lycées de mettre l'accent sur ces matières fondamentales.

Dans cette même logique d'aide aux élèves en difficulté, l'action « tutorat » a été renouvelée et a permis à un certain nombre d'élèves de « ne pas perdre pied ». Menée sous la responsabilité d'une CPE, le tutorat est nécessaire et il sera reconduit en 2018-2019, de manière ciblée et mieux identifiée (les cas pris en charge ne sont pas suffisamment nombreux, eu égard la structure de l'établissement).

Les opérations de connaissance des filières et métiers et d'orientation sont nombreuses et variées. L'accent a été mis sur la valorisation des métiers mettant en évidence l'égalité filles/garçons. Ces diverses actions ont permis, sans doute, une meilleure orientation des filles en filière scientifique. Des progrès significatifs ont été enregistrés sur ce point (contrat d'objectifs).

Se sont aussi développées les actions de découverte des universités avec des visites de cours et de campus à destination de nos élèves de 1^{ère}.

Le CDI est un lieu très agréable, vivant, en activité pédagogique constante. Les documentalistes sont très actifs et développent des projets interclasses très structurants pour les élèves. De très nombreuses actions très intéressantes ont été menées : travail sur les médias avec France 2/France 3 et les radios locales, débats citoyens avec le lycée Fauriel et le conseil régional, etc.

Sur le plan de la vie scolaire, les sanctions sont en très forte augmentation : 98 (contre 60 en 2016/2017) dont 27 pour les seuls élèves de 1^{ère} et terminale STMG, soit plus du quart des sanctions alors que ces élèves représentent un peu plus de 10% de l'effectif. Parmi ces sanctions, les exclusions temporaires sont au nombre de 28 pour les séries générales et de 21 pour les séries technologiques (les élèves de STMG représentent 4 divisions en comparaison des 26 divisions du cycle d'enseignement général). Ces quelques chiffres montrent que les élèves de STMG sont plus lourdement sanctionnés. Certains ne reconnaissent pas dans l'école la solution pour s'émanciper et poursuivre sur des formations de qualité. Le manque d'ambition de ces élèves est très problématique. Les équipes doivent s'approprier ce constat. Il est à regretter la convocation de 2 conseils de discipline, les deux ayant conduit à l'exclusion définitive des élèves concernés (deal de cannabis dans le lycée / insultes et menaces envers des membres de l'équipe pédagogique et éducative). Ces deux conseils de discipline ont concerné 1 élève de seconde et un élève de terminale STMG. Cette situation inédite dans l'histoire de Saint Just démontre que le climat se détériore en filière technologique. Les enseignants se trouvent fréquemment démunis pour gérer un public difficile, souvent orienté par défaut et non par choix en filière STMG.

Le climat scolaire est serein, même si des actions de type « foyer » méritent d'être développées ; la maison des lycéens a peu de vie en son sein même si de très nombreuses activités à vocation humanitaire, citoyenne, sportive ou culturelle sont directement entreprises par les élèves eux-mêmes. Il faut reconnaître que les locaux de vie lycéenne ne sont guère appropriés, peu accueillants car mal aménagés et insuffisamment « vivants ». Cet aspect devrait être amélioré à l'avenir.

La formation des délégués a été entreprise mais de manière trop réduite. Des améliorations sont attendues de la part des CPE car les élèves sont en demande et il n'est plus à démontrer l'intérêt de telles actions.

Le conseil pédagogique a très bien fonctionné ; les membres professeurs sont assidus (une douzaine de séances), actifs et force de proposition. Les échanges sont très denses, riches et apportent une amélioration aux pratiques pédagogiques des enseignants. Instance de prédilection pour la préparation de rentrée, le travail de concertation a permis un vote de la DGH en conseil d'administration dès la 1^{ère} présentation. Le conseil pédagogique sera l'instance privilégiée pour préparer et installer la future réforme des lycées.

Le C.E.S.C. a développé ses actions et des thématiques ciblées ont été mises en place par niveaux de classes. Les projets seront reconduits en 2018 – 2019.

Le **"point-élèves"** qui se réunit de manière bimensuelle avec les CPE, les COP, l'assistante sociale, l'infirmière scolaire et le proviseur adjoint a bien fonctionné et a prouvé l'intérêt de cette instance : des mesures d'aide aux élèves qui ont été décidées (tutorat, accompagnement et suivi, rencontre des parents, etc.).

Tous ces projets et actions conduits en faveur de l'épanouissement et du bien-être des élèves sont difficilement mesurables en matière de plus-value APAE. En effet, il est très compliqué d'apprécier de manière chiffrée et fiable l'impact de tous ces projets et actions menés toute l'année scolaire. Cependant, on peut affirmer :

- Qu'il semble évident que ne pas investir les champs socio-culturels provoqueraient des manques certains en matière de réussite scolaire ;

- Les taux de passage post-seconde pour des filières existantes au lycée sont en forte augmentation (86% à 91%) démontrant que le taux d'appartenance semble s'ancrer de manière significative ;
- Les taux de réussite au baccalauréat général sont élevés et très largement au-dessus des moyennes académiques et départementales ;

Dans ce contexte encourageant, un aspect est cependant à déplorer : les taux de réussite au baccalauréat STMG sont très médiocres pour ne pas dire inquiétants et appellent de la part de l'équipe une véritable réflexion de fond. Un effet « cohorte » n'est pas à exclure puisque la promotion accueillie cette année en 1^{ère} STMG semble plus motivée.

Les relations avec le conseil régional sont excellentes et très fructueuses ; nous sommes très bien accompagnés et soutenus par les services de la Région, toujours à l'écoute des besoins exprimés par l'établissement.

Enfin, nous pouvons préciser que la réflexion en matière de **restructuration lourde** du lycée a progressé cette année, puisque le dossier est « reparti ». Le recensement des besoins sera finalisé à la rentrée 2018 et il permettra de mettre au point le dossier pour la consultation des équipes d'ingénierie. Toutefois, nous ne pouvons pas espérer un démarrage des travaux avant 3 ou 4 ans, au mieux. Dans l'attente, certaines salles et espaces méritent d'être rénovés (salles au 3^e étage) et repensés pour certains services (vie scolaire, notamment).

Les conditions matérielles et de locaux sont liées à un patrimoine, certes historique et prestigieux, mais exigeant une attention constante. Les efforts permanents déployés par le service gestion et maintenance permettent d'apporter un service de qualité (restauration, internat, salles spécialisées, sécurité, etc.).

III. Les moyens

La DGH 2017-2018, octroyée à l'établissement ne permet pas une grande souplesse de choix pédagogiques. Les comparaisons « APAE » avec une dizaine d'autres établissements lyonnais démontrent de manière irréfutable que nos indicateurs en matière de moyens (H/E, E/S et E/D) sont les moins favorables de tout le panel ciblé et cela, y compris, en regard d'autres lycées lyonnais « très favorisés ».

Dans ce contexte contraint, les priorités sont les mêmes :

Pour mémoire, les choix sont listés ci-après :

- Aide et accompagnement : dans toutes les classes, 1 heure est octroyée au professeur principal (orientation, aide et conseils aux élèves, méthodologie, etc) en seconde ; ½ h au cycle terminal et 1 heure ou 1,5 h d'ordre disciplinaire (aide ou approfondissement) ;
- En classe de seconde, tous les groupes d'EDE sont à effectif réduit ;
- Dans toutes les divisions, les groupes de langues sont limités à 25 sauf pour ceux de section Euro (28), groupes de langues spécifiques qui restent séparés ;
- Maintien des heures de DNL à 1h en seconde, 1h en 1^{ère} et 1,5 h en terminale et cela dans tous les groupes d'Euro ;
- Les options facultatives attirent un très grand nombre d'élèves, y compris ceux de la filière technologique, et il est nécessaire d'en dédoubler certaines (musique, par exemple) ;
- + 1 heure à tous les groupes de TPE de 1^{ère} ;
- Tous les groupes de TP sciences dédoublés ;
- Groupes de latin, grec et autres options maintenus malgré pour certains d'effectifs « faibles » à tous les niveaux.

Ces choix ont pour objectif de **limiter les redoublements**, **d'améliorer la fluidité des parcours** et mieux faire réussir les élèves dans leurs choix post-bac.

Les taux de passage entre tous les niveaux se sont améliorés.

Accompagnement personnalisé

Au total, 76 heures sont consacrées à l'aide et l'accompagnement des élèves, soit 2 heures par division, sans moyen de « dédoubler » ce temps, faute d'une enveloppe suffisante de moyens. Le dispositif antérieur a été reconduit.

En seconde, le choix a été de confier une heure au professeur principal et la seconde heure à un autre professeur en essayant, chaque fois que cela était possible, que les deux professeurs recoupent respectivement les champs des sciences humaines et des sciences exactes. En Première et Terminale, la logique qui a prévalu a consisté à choisir le professeur principal et le second intervenant dans une des disciplines majeures de la série. Ces dispositions ont été globalement respectées. Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, les professeurs ont été accompagnés par les professeurs documentalistes et les psy-en. Le travail conduit en 2nde, en groupes restreints ou étendus à la division, a touché principalement l'adaptation aux exigences du lycée, l'organisation du travail personnel et sa réalisation, l'aide méthodologique et l'élaboration du projet personnel. A ce niveau des ateliers de motivation, particulièrement en direction de certains élèves redoublants, ont été mis en place afin de prévenir les situations sensibles souvent observées à l'issue de certains redoublements.

En 1ère surtout, l'accompagnement personnalisé a permis l'accueil individuel d'une partie des élèves dans le cadre de la construction du projet personnel.

Il est à remarquer que ce travail d'aide et de soutien a permis de limiter les redoublements et donc de favoriser la fluidité des parcours (+5 pts de passage post-seconde pour des filières existantes au lycée).

Pour 2018 – 2019, le choix de répartition de la DGH maintient cette décision prise l'an passé, celui de réduire les heures dites « PP » pour les mettre à profit d'accompagnement personnalisé transversal et interdisciplinaire.

IV. Résultats en terme de plus-value

Se reporter aux fiches « taux de passage post-seconde » et taux de réussite aux examens.

Il est à noter que la sociologie du public accueilli à Saint-Just évolue dans le sens d'une plus grande mixité sociale et que l'effectif des élèves issus de CSP « défavorisée » augmente, ce qui est **un excellent constat**. L'indice de position sociale pour l'ensemble des élèves est de 130 (contre 130,4 l'an passé) et démontre que l'établissement, bien que favorisé recrute un peu mieux sur son secteur. Le taux de boursiers est stable mais la proportion des élèves boursiers de parts > à 10 augmente. Ce constat indique que le lycée accueille plus d'élèves en très forte difficulté sociale. La population accueillie change de typologie et devient plus mixée, en cohérence avec son environnement et son secteur. Le lycée recrute de façon plus large sur son bassin, même si certains enseignements d'exploration et spécifiques doivent continuer à recruter sur des secteurs non limitrophes au 5è (théâtre, patrimoine, musique notamment).

Concernant l'âge des élèves de la population accueillie en seconde, la proportion des élèves en retard à l'arrivée retrouve des niveaux habituels (après la très forte augmentation en 2016) et en parallèle la proportion des élèves en avance augmente.

Concernant l'internat, nous regrettons refuser des demandes en forte augmentation. Les places à l'internat (63 filles) ne suffisent pas. De plus en plus d'élèves, même résidant à moins d'une heure de déplacement du lycée, souhaitent bénéficier d'un cadre privilégié. A noter que les taux de réussite au baccalauréat des élèves internes sont à 100%, comme l'année précédente ; preuve que les conditions de vie sont satisfaisantes et répondent à un vrai besoin.

Il est à déplorer que l'internat ne soit pas proposé aux élèves des classes préparatoires. Cette situation est une vraie problématique pour ces élèves qui ont énormément de difficulté à se loger. Les loyers du parc privé sont très élevés et la convention Crous est ouverte aux élèves boursiers, seulement. Des familles aux revenus au-dessus des seuils et pourtant modestes nous font remarquer leur désarroi face à cette situation tendue.

Les taux de passage en 1ère GT ont été nettement améliorés puisque le taux de redoublement « seconde » est en forte baisse par rapport à l'année précédente (moins de 1 %) et le taux global de passage en 1^{ère} GT est stable (96.97 % au lieu de 96 %). Dans ce contexte, nous sommes heureux de constater un taux de passage pour nos filières à Saint Just en forte augmentation (91 % contre 86% l'an passé).

Les taux d'accès de la seconde à la 1ère GT s'améliorent légèrement par rapport à 2015 – de 73 % à 76 %, même si une moins-value de 3 points est à regretter.

Les taux d'accès de la terminale pour le bac sont de 96%, avec une moins-value de 1.

Concernant les taux de réussite aux examens, il s'agit de distinguer :

Baccalauréat, session 2018 : Globalement, les taux de réussite sont en amélioration globale sensible pour le bac général : 95.7 % contre 91.4 % en 2017, grâce à un taux en forte augmentation pour la série ES, mais en forte baisse pour la filière STMG (75%). Une réflexion de fond s'impose pour cette série, avec le soutien de l'Institution. Dans le détail, concernant les séries générales, il s'avère que le nombre de mentions TB et B est supérieur à celui académique, preuve que le lycée est performant pour faire réussir les bons et très bons élèves. **L'établissement doit donc apporter plus d'attention aux élèves en difficulté, notamment ceux de la filière technologique** qui méritent de réussir dans les mêmes proportions et chances que leurs camarades déjà en situation de réussite.

BTS : Notre seule section « BTS Assistant Manager » scolarise des étudiants titulaires de **baccalauréat professionnel en effectif largement supérieur** au taux académique. Les taux de réussite sont en augmentation pour **cette dernière promotion** accueillie cette année, près de 88% contre 65% en 2017, retrouvant ainsi des taux habituels. Cette seule section de BTS déménage à la rentrée 2018 au LP Louise Labé.

Entrée en Grandes Ecoles : réussite aux concours : L'année 2018 est un excellent « cru » puisque l'établissement voit son rang de classement encore fortement amélioré, notamment pour la filière ECE. Cette performance ne se vérifie pas dans les mêmes proportions de qualité pour la filière ECS même si les taux d'intégration dans le TOP 15 sont très honorables.

Globalement, le classement SIGEM démontre que près de 100% de nos étudiants de prépa ECE sont dans le top 12, et en ECS, presque 98% se classent parmi le « top 15 » des grandes écoles et 100% d'entre eux intègrent une école du Chapitre des Grandes Ecoles (28).

V. Les actions éducatives et pédagogiques prévues pour la rentrée prochaine

L'année scolaire 2018 - 2019 est conforme aux prévisions de structure, d'effectifs et de groupes d'enseignement et cela dans le respect de la carte scolaire et du secteur. La proportion d'élèves hors bassin accueillis à Saint Just diminue année après année. Ce rééquilibrage est très bien compris et accepté de tous les acteurs en local.

Le niveau 1^{ère} a recruté sur l'extérieur, notamment sur les sections de L- arts et filières générales, sections européennes ou langues, mais aussi la filière ES. Des « retours » du privé sont en baisse par rapport à 2016 et surtout par rapport à 2015, notamment en 1^{ère} ou terminale. En terminale générale, les effectifs redoublants sont en forte diminution du fait des très bons taux de réussite au bac 2018 ; cette situation a provoqué un retrait d'heures de la part du rectorat (12 h en moins pour quelques élèves).

Le projet d'établissement a été entièrement revu en 2015-2016, remanié en profondeur pour l'harmoniser au contrat d'objectif tripartite signé par l'Institution en 16-17. **Les objectifs ont été atteints.**

Séance n°3 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 03/12/2018

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 Lyon

Type : LGT

Membres du conseil d'administration

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION - Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène	P							
Adjoint au chef d'établissement	2 LE BOUTER	Christophe	P							
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie	P							
Conseiller principal d'éducation	4 COSTANTINI	Catherine	P							
Chef des travaux	5									
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique	P			1 CONDEMINÉ	Anne Sophie			
	2 LORNE	Anne				2 DELACROIX	Pierre			
Représentants de la commune siège	1 GAILLIOUT	Béatrice				1 FAURIE GAUTHIER	Céline			
	2 JABOULEY DE BEC	Bertrand			E	2DUBIE	Magali			
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 5	1									
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis			E					
	2 LEVERRIER	Nathalie	P							
Total du premier tiers		10								
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline	P			1 UBACH	Stéphane			
	2 BLANCHET	Alain	P			2 PESQUET	Marie Odile			
	3 SAUZEDE	Philippe	P			3 GUILHIN	Gilles			
	4 ZANNAD	Rozenn				4 RIERA	Christine	P		
	5 AUDRAS	Damien	P			5 CONVERS	Emmanuelle			
	6 DUDERMEL	Olivier	P			6 MAURY	Patrick			
	7 PUJADE	Chantal	P			7 GEITNER	Vincent			
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 TOURON	Michel			E	1 RASTOLL	Michel			
	2 SEBEI	Claudie				2 THOMAIN ROCHE	Virginie			
	3 ROBERT	Véronique	P			3 SPENNATO	Cécile			
Total du deuxième tiers		10								
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES	1 CHARENTUS	Thierry	P			1 ROSSETTI	Céline			
	2 MARET	Olivier	P			2 ARMAND	Benoit	P		
	3 DUQUET	Pascal				3 ZANGIACOMI	Sophie			
	4 DELUCE	Laurent	P			4 BROLLES	Eric			
	5SIBONI	Danièle	P			5 MICHEL	Laurence			
– ELUS DES ELEVES	1 LETRILLARD	Daryl				1 BENKHALI	Soulayman			
	2 FOLTZER	Charles				2 AUXENFANS	Jérémie			
	3 JOAO	Inès				3 RUIZ	Ana			
	4 LAURENT	Adélie	P			4 GAOUA	Mathilde			
	5 MERTZ	Gabriela	P			5 HASSANI	Hadhrati	P		
Total du troisième tiers		10								
		Total titulaires	19		3	Total suppléants		3		
Total membres du CA		30	Quorum		16	Total présents à la séance		22		

Secrétaire de séance :

Président : Hélène VAISSIERE

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 58
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/11/2018
Réuni le : 03/12/2018
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RUBIK'S CUBE - Convention d'occupation de locaux
Compétition de speedcubing les 2 et 3 février 2019 au restaurant scolaire.
Redevance de 400 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 61
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/11/2018
Réuni le : 03/12/2018
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CPS Contrat d'entretien matériel cuisine et restauration conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2019 puis reconduit à l'initiative expresse du lycée au maximum 3 fois, pour une durée maximum du contrat de 4 ans.
Redevance annuelle et forfaitaire : 1 440,00 TTC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Vaissiere
Prénom : Helene
Signé le: 06/12/2018 16:52:09

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/11/2018
Réuni le : 03/12/2018
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GA - convention constitutive d'un groupement de commandes de denrées alimentaires 2020-2021 dans le cadre d'un marché à bons de commandes (marché de 1 an reconductible 1 fois).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 82

Année scolaire : 2018-2019

Par délibération du conseil d'administration
du 03/12/2018
acte n° 54

Le chef d'établissement procède à la signature

☐ du contrat

☒ de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

BIA - Convention de partenariat Lycée de Saint-Just/Aéro-club du Rhône et du Sud-est qui a pour objet la préparation des élèves volontaires au Brevet d'Initiation Aéronautique.
Durée : 1 an, 2018-2019, prorogation par tacite reconduction dans la limite de 3 reconductions, soit 4 ans au total.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Le chef d'établissement

Nom : Vaissiere

Prénom : Helene

Signé le: 12/03/2019 09:01:16

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DON ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE SAINT-JUST

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 57
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/11/2018
Réuni le : 03/12/2018
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accorde un versement de 100 euros à l'association sportive du Lycée de Saint-Just

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don ASS Lycée de Saint-Just de 100 euros allouée pour 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/11/2018
Réuni le : 03/12/2018
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 21

Budget d'origine :

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM n°21 relative au retour du placement de 2016, CF certificat administratif du 6 juillet 2017 et certificat administratif du 5 décembre 2018).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DON SAINT JUST SERVICES 2019

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 59
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/11/2018
Réuni le : 03/12/2018
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accorde un versement d'un montant de 300 euros à l'association Saint Just Services ayant son siège au Lycée de Saint-Just

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don SJS (association Saint-Just services) de 300 euros allouée pour l'année 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 55

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/11/2018

Réuni le : 03/12/2018

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, de l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique publié au JORF n°0219 du 20 septembre 2016, et de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés.

Pièce(s) jointe(s)

☐ Oui ☒ Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 23/11/2018
Réuni le : 03/12/2018
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BCE - Convention de partenariat Lycée de Saint-Just/Direction des admissions et concours de la CCI Paris-Ile-de-France.
Le Lycée de Saint-Just organisera un centre d'examen pour les épreuves écrites des concours d'entrée aux écoles rassemblées au sein de la BCE, du 29 avril au 17 mai 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	16
Contre :	1
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 60
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 23/11/2018

Réuni le : 03/12/2018

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2019

Budget primitif : ☒ [X]

Budget annexe : ☐ []

Pièce(s) jointe(s)

☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 5

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	5
Blancs :	0
Nuls :	0